



Commune d'Avully

**Séance du Conseil municipal du jeudi 11 octobre 2018
Procès-verbal n°274**

Présent-e-s : M. Philippe Tièche (président)
M. Pascal Dethiollaz (vice-président)
Mme Stéphanie Papaioannou (secrétaire)

M. Cyril Baudin
M. Sylvain Fuser
Mme Magali Besse Giorgi
M. Daniel Fuchs
Mme Natacha Gonzalez
Mme Verena Jendoubi
Mme Corinne Maison
Mme Anne Rieder

Excusés : Mme Cecilia Schäfer, M. Pierre Sutter

Exécutif : René Riem, maire
Mme Annick Maison, adjointe
Mme Maria Scheibler, adjointe

Verbaliste : M. Fabrice Losego

Ordre du jour :

1. Approbation du PV n° 273 de la séance du Conseil municipal du 13 septembre 2018
2. Communications et échéancier du Bureau du Conseil municipal
3. Communications du maire et des adjointes
4. Proposition du maire relative à la dissolution des fonds spéciaux du capital propre : Fonds Louis Magnin, Fonds Justin Durand, Fonds Association des habitants d'Avully
5. Proposition du maire relative à l'approbation des règlements des fonds spéciaux du capital propre : Fonds de Bienfaisance et Fonds Scolaire
6. Proposition du maire relative à la dissolution du groupement intercommunal de la Champagne pour le CASS
7. Distribution et présentation du projet de budget 2019

8. Questions orales / écrites
9. Divers

Questions du public

Le président ouvre la séance à 19h30.

1. Approbation du PV n° 273 de la séance du Conseil municipal du 13 septembre 2018

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. Communications et échéancier du Bureau du Conseil municipal

Le président ...

- signale que, sur l'échéancier, le sujet du préau de l'école est passé en statut « en attente », le crédit ayant été adopté.
- informe que, suite à l'envoi à différents médias de la lettre adressée par la commune à Syndicom en date du 26 septembre, Léman Bleu s'est déplacé pour réaliser un reportage à Avully au sujet de la suppression programmée de l'office postal. **M. Fuchs** déplore que ni la Tribune de Genève ni le Temps n'aient réagi à l'envoi de cette lettre. Il serait bon de les relancer. **M. Riem** rappelle que le journal le Courrier a publié un article à ce sujet dans son édition du 17 mai 2018. **M. Dethiollaz** propose d'envoyer la lettre adressée à Syndicom également au Courrier, ce qui n'avait pas été fait. **M. Fuser** propose pour sa part d'envoyer un courrier de soutien à la Ville de Genève qui se débat à l'heure actuelle avec des suppressions d'offices de Poste dans certains de ses quartiers, au nom du Conseil municipal, en espérant recevoir en retour le soutien de la Ville. Cette proposition est accueillie positivement et le Bureau se chargera de l'envoi de cette lettre de soutien à la Ville de Genève, au nom du Conseil municipal, en espérant recevoir son soutien en retour dans le combat mené par Avully.
- informe qu'un courrier émanant d'un collectif d'habitants de la commune a été conjointement adressé au Maire et au Conseil municipal. Il concerne l'installation d'une antenne de téléphonie mobile sur le toit d'un immeuble à Gennechy. Le Conseil municipal partage les arguments que le Maire a d'ores et déjà fait parvenir à ce collectif dans sa réponse et n'y voit pas de compléments à rajouter dans la réponse qu'il doit, lui aussi, apporter. Réponse dont l'administration communale se chargera de transmettre audit collectif, au nom du Conseil municipal qui se joindra à cette occasion à l'analyse faite par le Maire.

Se référant à l'échéancier...

M. Riem précise qu'après s'être renseigné auprès des communes de la Champagne au sujet des indemnités des sapeurs-pompiers volontaires, il ressort qu'il n'y a pas d'indemnisation pour les interventions.

M. Riem dit s'être également renseigné concernant l'acquisition de la parcelle N° 362. Il s'avère que le propriétaire n'est semble-t-il pas vendeur. Le sujet peut être retiré de l'échéancier.

M. Fuchs informe qu'une commission des bâtiments aura lieu le 5 novembre prochain afin de débattre de la question de l'ascenseur de l'école d'Avully.

Mme Maison informe que la question des travaux de réfection sur le sentier des scouts sera discutée à la prochaine commission des routes.

3. Communications du maire et des adjointes

M. Riem informe...

- avoir reçu un dossier de la Poste, qui répond aux arguments avancés par la Commune dans le cadre de la fermeture programmée de l'office postal d'Avully. La commune peut y répliquer d'ici la fin du mois d'octobre. **M. Dethiollaz** demande s'il serait possible de prendre connaissance de ce dossier. **Mme Maison** répond que c'est à vérifier, certaines informations pouvant être confidentielles.
- que le traditionnel souper communal aura lieu le 16 novembre à 19h30. Les Conseillers peuvent s'inscrire auprès de l'administration.
- que les chefs de groupe ont reçu le tableau qui leur permettra de désigner les équipes qui oeuvreront au bon déroulement des opérations électorales en 2019. Le délai de réponse étant fixé au 9 novembre auprès du service des votations, il est demandé de transmettre les informations à l'administration communale quelques jours avant.

Mme Scheibler informe...

- que le Mérite d'Avully a été attribué à l'équipe master de natation artistique d'Avully Natation pour ses excellents résultats au niveau européen et suisse.
- que l'Exécutif a préavisé favorablement, et en moins d'une semaine, les deux PLQ n°30041 et n°30042. Les enquêtes publiques pour les trois PLQ sont ouvertes depuis le 10 octobre et ce, jusqu'au 9 novembre.
- que l'école a annoncé avoir mis sur pieds une exposition interactive intitulée « Ni hérisson, ni paillason », à l'intention des élèves et dont le but est de favoriser un climat scolaire positif. Dans ce cadre, des outils pédagogiques seront acquis. L'école tient à remercier la commune pour l'aide financière qui a permis ce programme.
- que la commune a alloué CHF 1'000.- à la Chaîne du Bonheur pour venir en aide aux victimes du tsunami qui a eu lieu en Indonésie.
- que les SIG souhaitent avoir les noms des personnes dont les ampoules de l'opération Eco-social ne fonctionnent pas bien. Les ampoules défectueuses ne doivent pas être remplacées avant la venue des SIG. Il suffit de téléphoner à la Mairie afin de laisser son nom, qui sera transmis aux SIG. **M. Dethiollaz**, qui avait rapporté cette problématique au CM, s'inscrit d'ores et déjà pour qu'on le contacte.

Mme Maison informe...

- que le nécessaire a été fait concernant l'entretien extérieur du domaine ex-Mottu. Les propriétaires ont donné par ailleurs leur accord pour une visite du domaine par les membres du Conseil municipal. Une date sera prochainement proposée.
- que la commune attend une offre concernant la réfection des enrobés à proximité de la fontaine de l'Arche, les travaux étant d'envergure.
- que l'Etat supprime la subvention de CHF 250.- pour les achats d'un vélo électrique à compter de 2019. La subvention communale, sous réserve de l'approbation du budget par le Conseil municipal, est maintenue à CHF 100.-.
- que dans le cadre du Plan d'action des transports collectifs 2020-2024, les travaux du tram Vailly devraient débuter en 2019 pour une mise en service prévue en décembre 2020. Le nouveau tram devrait alors relier la gare de Lancy-Pont-Rouge, en passant par la route de Chancy, à Bernex. Durant les travaux, le bus K devrait être dérivé sur la route de Bernex. **Mme Papaioannou** demande si les TPG, pendant les travaux à Bernex, ont prévu un second bus pour les transports scolaires. **Mme Maison** répond que ce n'est pas le cas. Cela dit, les communes concernées ont demandé aux TPG que les jeunes se rendant au CO soient acheminés de sorte à ce qu'ils ne ratent pas le début des cours.

4. Proposition du maire relative à la dissolution des fonds spéciaux du capital propre : Fonds Louis Magnin, Fonds Justin Durand, Fonds Association des habitants d'Avully

M. Riem explique que les Fonds Magnin et Justin Durand étaient réservés à l'époque aux élèves du primaire. Comme il n'y a plus de distribution de prix dans le primaire, ces fonds vont être réaffectés. **M. Fuser** demande si les élèves méritants des Collèges ou de l'ECG ne pourraient pas recevoir de prix qui proviendrait de ces fonds. **M. Gandolfo** répond que la commune dispose d'un budget pour attribuer des prix aux meilleurs élèves des écoles secondaires - Collèges et écoles professionnelles - sur demande de celles-ci. Elle le fait systématiquement car tous les établissements envoient généralement leur demande. Le critère d'attribution des prix se base sur la moyenne générale de l'élève, toutes matières confondues, qui doit être de 5 au minimum. **Mme Jendoubi** demande à quoi se rapporte « le compte de retraitement » mentionné dans le texte de la délibération. **M. Gandolfo** répond qu'il s'agit d'un compte transitoire créé par le passage de MCH1 à MCH2. La somme en question sera comptabilisée en produit extraordinaire dans le budget 2018, pour entrer dans les bénéfices de la commune. Il s'agit d'une obligation comptable.

Sans autre remarque ni question, **le président** soumet la proposition au vote.

*Vu le Fonds Louis Magnin, dont le capital s'élève, au 31 décembre 2017, à Frs 3'481.90,
vu le Fonds Justin Durand, dont le capital s'élève, au 31 décembre 2017, à Frs 1'784.75,
vu le Fonds Association des habitants d'Avully, dont le capital s'élève, au 31 décembre 2017, à Frs 2'381.05,
vu qu'aucun règlement concernant leur utilisation n'existe –ou n'a été retrouvé–,
vu les mesures transitoires fixées par l'art. 130 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 concernant le passage au MCH2,
sur proposition du maire,
le Conseil municipal décide :*

1. De dissoudre le Fonds Louis Magnin pour un montant de Frs 3'481.90.
2. De dissoudre le Fonds Justin Durand pour un montant de Frs 1'784.75.
3. De dissoudre le Fonds Association des habitants d'Avully pour un montant de Frs 2'381.05.
4. De reclasser le montant de Frs 7'647.70, qui équivaut à la somme totale des trois fonds, sous la nature comptable 2950 « Réserve liée au retraitement » au 1^{er} janvier 2018.

Par 10 voix pour (unanimité des membres présents), cette proposition est acceptée.

5. Proposition du maire relative à l'approbation des règlements des fonds spéciaux du capital propre : Fonds de Bienfaisance et Fonds Scolaire

*Vu le Fonds de Bienfaisance, dont le capital s'élève, au 31 décembre 2017, à Frs 49'682.25,
vu le Fonds Scolaire, dont le capital s'élève, au 31 décembre 2017, à Frs 11'377.95,
vu qu'aucun règlement concernant leur utilisation n'existe –ou n'a été retrouvé–,
vu les mesures transitoires fixées par les art. 124 et 130 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 concernant le passage au MCH2,
sur proposition du maire,
le Conseil municipal décide :*

1. D'accepter les projets de règlements du Fonds de Bienfaisance et du Fonds scolaire annexés à la présente délibération.

Par 10 voix pour (unanimité des membres présents), cette proposition est acceptée.

6. Proposition du maire relative à la dissolution du groupement intercommunal de la Champagne pour le CASS

*Vu la création du Groupement intercommunal de la Champagne pour le Centre d'action sociale et de santé en 2003, constitué par les communes d'Aire-la-Ville, Avully, Avusy, Bernex, Cartigny, Chancy, Conignon, Laconnex et Soral,
vu la délibération de la commune de Bernex du 13 mai 2003,
vu l'arrêté du Conseil d'Etat du 19 août 2003 approuvant la création du groupement en question,
vu les changements intervenus au 1^{er} janvier 2017 dans le cadre de la répartition des tâches entre l'Etat et les communes impliquant notamment la disparition de toute transaction financière entre les communes membres,
vu que le dernier exercice comptable est celui de l'année 2016 et qu'aucun mouvement n'a été enregistré depuis cette date,
vu l'absence de fortune et donc de répartition financière à effectuer,
conformément aux articles 30 al. 1 let. u et 52 al. 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 sur proposition du maire,
le Conseil décide :*

1. De dissoudre le « Groupement intercommunal de la Champagne pour le CASS » avec effet au 31 décembre 2018.
2. De subordonner cette décision au vote d'une délibération similaire par l'ensemble des Conseils municipaux des communes membres.

Par 10 voix pour (unanimité des membres présents), cette proposition est acceptée.

7. Distribution et présentation du projet de budget 2019

M. Riem rappelle que le projet de budget sera étudié à la prochaine commission des Finances, qui se tiendra le lundi 15 octobre.

8. Questions orales / écrites

Aucune

9. Divers

M. Riem fait distribuer le rapport administratif aux Conseillers municipaux.

M. Riem a également le plaisir de remettre à **M. Dethiollaz** sa nomination en tant que lieutenant au sein de la Compagnie 12. Applaudissements.

M. Fuser tient à remercier **M. Riem** pour sa réponse concernant les indemnités des sapeurs-pompiers. Il demande également s'il ne serait pas possible de communiquer à la Compagnie des sapeurs-pompiers le résultat de ses investigations. **M. Riem** prend note de cette proposition. **M. Dethiollaz** ajoute que la commission Feu, qui a traité ce sujet, devrait logiquement être saisie pour statuer sur la suite à donner, suite à cette information.

Mme Jendoubi informe que le repas de soutien à l'Association en faveur du centre de formation de Pô au Burkina Faso aura lieu le samedi 10 novembre à 19h00. L'idéal serait que 8 personnes issues du Conseil municipal s'inscrivent à ce repas, les tables à réserver offrant 8 places. **Mme Jendoubi** souhaiterait par ailleurs qu'une séance de la commission Social soit convoquée afin de réfléchir aux aides humanitaires qu'il reste encore à distribuer pour l'année 2018.

M. Dethiollaz informe que la Compagnie des sapeurs-pompiers d'Avully participera à la journée de recrutement de pompiers volontaires organisée le 1^{er} novembre prochain. Les portes des locaux seront ouvertes à cette occasion afin d'accueillir le public dans le but d'encourager d'éventuels futurs candidats à rejoindre les rangs de la Compagnie.

M. Dethiollaz propose d'organiser un repas avant le spectacle de la Revue, et à proximité de ce dernier. Il se charge de recueillir les inscriptions.

M. Tièche, en tant que nouveau président du Conseil municipal, souhaite adresser le message suivant : il émet d'abord le vœu de voir le Conseil municipal et l'Exécutif collaborer dans une entente encore meilleure, et dans un climat de mutuelle confiance. Il déplore ensuite que le Conseil municipal se soit installé dans une sorte de routine où ses membres se contentent trop souvent de faire des propositions dont ils n'assument pas toujours la charge de travail ni les responsabilités, tâches qu'ils ont tendance à déléguer à l'Exécutif. Le nouveau président souhaite une plus grande implication des Conseillères et des Conseillers dans les différents projets que le Conseil entend poursuivre, dans le respect des prérogatives de l'Exécutif. Il émet le souhait enfin à ce qu'à l'avenir Avully ne compte plus qu'un seul groupe politique et invite les Conseillères et les Conseillers à relever avec lui ce nouveau défi. Applaudissements.

La séance est levée à 20h30

Le Président

La Secrétaire